## CFDT - CFTC - CFE/CGC - CGT FA/FPT - FO - SPT 67 - SUD - UNSA

Strasbourg, le 24 janvier 2013

Monsieur Jacques BIGOT Président de la CUS

Monsieur Roland RIES Maire de STRASBOURG

Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

Le 18 janvier 2013 après-midi, M. Pierre LAPLANE, Directeur Général des Services, nous a informés par courriel (envoyé le lendemain de la cérémonie des vœux) de la suppression des jours de congés exceptionnels en 2013, «(...) le caractère illégal incontestable de ces congés exceptionnels ayant été souligné.»

Nous supposons que cette décision, que nous contestons fermement, fait suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes, contenue dans son rapport définitif.

Nous trouvons pour le moins cavalier que des décisions – défavorables aux agents de la CUS – soient arrêtées dès à présent sur la base d'observations de la Chambre Régionale des Comptes, avant même qu'elles ne soient communiquées aux organisations syndicales.

Nous constatons que la prise en compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes par la CUS est à géométrie très variable.

En effet, lorsque le «complément Ville» octroyé à quelques hauts dirigeants de la CUS a été contesté, la collectivité a fait preuve d'une célérité remarquable pour régulariser ces situations, à travers la mise en place de la prime de fonctions et de résultats.

Nos organisations syndicales exigent qu'un traitement similaire soit réservé à l'ensemble des observations de la Chambre Régionale des Comptes dont la prise en compte aurait des répercussions préjudiciables pour des personnels de la CUS. Nous y incluons bien entendu les jours de congé exceptionnels.

La conférence sociale annoncée pour les 5 et 6 mars prochains ne peut avoir de sens que si cette exigence est garantie, <u>au préalable</u>.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

الإعد

SP#Y67

SUD

INSA

## CFDT - CFTC - CFE/CGC - CGT FA/FPT - FO - SPT 67 - SUD - UNSA

Strasbourg, le 24 janvier 2013

Monsieur Jacques BIGOT Président de la CUS

Monsieur Roland RIES Maire de STRASBOURG

Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

Le 18 janvier 2013 après-midi, M. Pierre LAPLANE, Directeur Général des Services, nous a informés par courriel (envoyé le lendemain de la cérémonie des vœux) de la suppression des jours de congés exceptionnels en 2013, «(...) le caractère illégal incontestable de ces congés exceptionnels avant été souligné.»

Nous supposons que cette décision, que nous contestons fermement, fait suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes, contenue dans son rapport définitif.

Nous trouvons pour le moins cavalier que des décisions – défavorables aux agents de la CUS - soient arrêtées dès à présent sur la base d'observations de la Chambre Régionale des Comptes, avant même qu'elles ne soient communiquées aux organisations syndicales.

Nous constatons que la prise en compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes par la CUS est à géométrie très variable.

En effet, lorsque le «complément Ville» octroyé à quelques hauts dirigeants de la CUS a été contesté, la collectivité a fait preuve d'une célérité remarquable pour régulariser ces situations, à travers la mise en place de la prime de fonctions et de résultats.

Nos organisations syndicales exigent qu'un traitement similaire soit réservé à l'ensemble des observations de la Chambre Régionale des Comptes dont la prise en compte aurait des répercussions préjudiciables pour des personnels de la CUS. Nous y incluons bien entendu les jours de congé exceptionnels.

La conférence sociale annoncée pour les 5 et 6 mars prochains ne peut avoir de sens que si cette exigence est garantie, au préalable.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.